



# Indice d'Attractivité du Territoire

Septième édition : mars 2020



LES CONSEILLERS DU COMMERCE  
EXTÉRIEUR DE LA FRANCE

Avec le soutien de

EURO  
GROUP  
CONSUL  
TING

Leading positive transformation

## L'Indice d'Attractivité du Territoire en quelques lignes

En février 2020, 1716 CCE ont répondu à cette septième édition, soit un taux de réponse de 38%, très satisfaisant pour un sondage basé sur le volontariat et légèrement supérieur à celui de l'an dernier.

A 65 points, l'Indice dépasse son ancien plus haut de 64 en 2018. La France s'appuie toujours sur les mêmes forces (coût de l'énergie et infrastructures, qualité de la main d'œuvre, qualité de vie, capacités d'innovation et de recherche, etc.) et souffre certes des mêmes faiblesses, comme sa fiscalité ou le climat social qui y règne, qui demeure, comme l'an dernier, le critère le plus mal noté, sans doute à cause des récents conflits sociaux. Les attentes vis-à-vis de l'exécutif restent par ailleurs fortes, notamment en ce qui concerne la poursuite de la baisse de la fiscalité.

Cette édition s'intéresse par ailleurs pour la seconde fois à l'attractivité des différents territoires français. La précédente avait confirmé que les investisseurs construisaient leurs choix d'investissement en s'intéressant d'abord aux facteurs d'attractivité des territoires ou des métropoles, puis à ceux de la France dans sa globalité. C'est ainsi la métropole lyonnaise, devant celle de Bordeaux, qui est vue comme la plus attractive.

# SOMMAIRE

- I - Points marquants de l'étude : l'essentiel à retenir de l'Indice
- II - Un Indice qui atteint un plus haut historique, mais des inquiétudes quant à la pérennité de cette situation
- III - Un territoire français qui renforce ses atouts mais améliore aussi ses traditionnels points faibles
- IV - Une perception : les investisseurs étrangers sont sensibles aux réformes de l'exécutif...
- V - ...mais des investisseurs étrangers qui continuent à construire leur stratégie d'implantation en tenant fortement compte des atouts des régions et des métropoles
- VI - Comment construire sur cette base une stratégie d'influence permettant également de mieux valoriser les atouts des territoires ?

# I. Points marquants de l'étude : l'essentiel à retenir sur l'Indice d'Attractivité du Territoire

## Un sentiment d'amélioration global

Indice global à son plus haut niveau depuis 2015  
65/100



## Tous les traditionnels facteurs d'attractivité du territoire français sont à la hausse

Un environnement culturel attrayant		(indice 91/100 soit + 0,6)
Des infrastructures de qualité		(indice 89/100 soit +3,1)
De fortes capacités d'innovation		(indice 88/100 soit +2,3)
Une bonne qualité de vie		(indice 87/100 soit +2,3)
Une main d'œuvre de qualité		(indice 84/100 soit +3,5)
Un cadre juridique attrayant		(indice 79/100 soit +3,6)
Un approvisionnement énergétique sécurisé et une énergie peu coûteuse		(indice 78/100 soit +3,5)
Un relativement bon niveau de sûreté des personnes		(indice 69/100 soit +5)

## Les points traditionnellement faibles sont également en amélioration

Une fiscalité trop élevée		(indice 28/100 soit +5)
Une charge administrative et réglementaire trop contraignante		(indice 30/100 soit +4)
Un marché de travail considéré comme peu flexible et un climat social difficile		(indice 22/100 soit +0,5)
Un coût de la main d'œuvre trop élevé		(indice 35/100 soit +2)

## Des attentes fortes vis-à-vis de l'exécutif sur plusieurs projets ou en cours ou à venir :

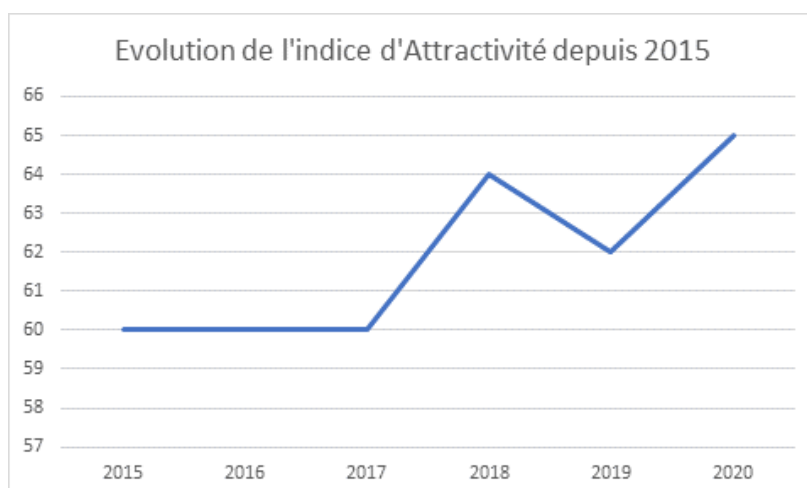
La loi PACTE relative à la croissance et la transformation des entreprises	(impact positif à 67 %)
La baisse de l'imposition sur le capital, à travers la mise en place d'un prélèvement forfaitaire	(impact positif à 75 %)
La bascule du CICE en baisse de charges	(impact positif à 59 %)

## Un contexte international impactant

Le Brexit	(impact positif 58%)
Les antagonismes entre les gouvernements européens autour du projet européen	(impact négatif à 59 %)
Le projet de green New Deal de neutralité carbone en 2050 de l'Union Européenne	(impact positif à 50 %)

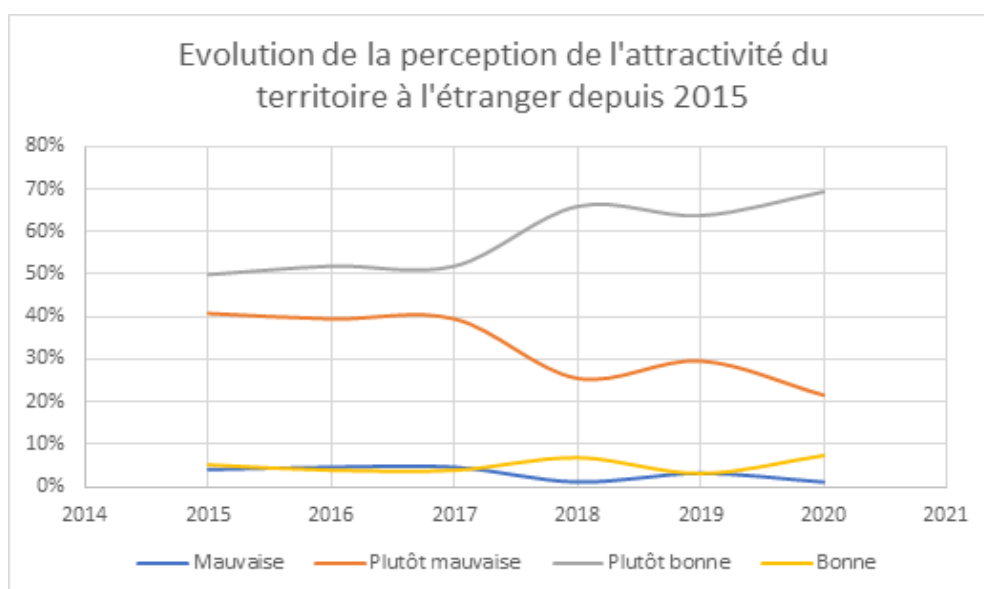
## II- Un indice qui atteint un plus haut historique, mais des inquiétudes quant à la pérennité de cette situation

Les résultats de l'enquête traduisent une forte hausse de l'Indice, à +3 %, qui le font atteindre un record à 65/100 après le précédent pic de 2018, à 64/100, et la baisse de 2019 qui l'avait ramené à 62/100.



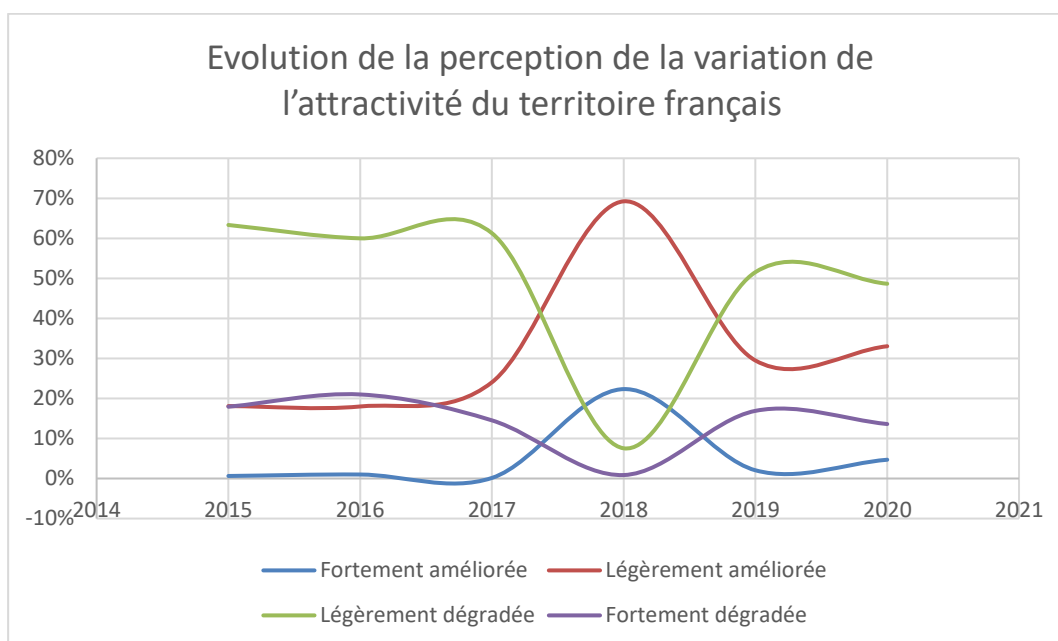
Cette hausse de l'Indice se confirme par ailleurs dans le niveau de l'indice « ressenti » par rapport à 2019 (voir schéma ci-dessous). Les répondants sont ainsi, en 2020, 69 % à estimer que l'attractivité du territoire est aujourd'hui « plutôt bonne » et 9 % à estimer qu'elle est « bonne », soit 78 % d'avis positifs. Ces résultats semblent notamment s'expliquer par l'excellent accueil qui est fait à la loi Pacte ou à l'ensemble des mesures fiscales de l'exécutif. L'évolution des réponses à cette question plus subjective montre, comme pour l'Indice calculé sur la base des douze critères, une rupture après 2017, avec une tendance à la hausse malgré le léger reflux de 2019.

### Globalement, diriez-vous que l'attractivité du territoire français est...



Une analyse de l'évolution depuis six mois (voir schéma ci-dessous) nous permet de constater que, bien qu'une grande majorité de CCE (63%) estiment que l'attractivité du territoire s'est dégradée pendant cette période, ils sont 6 % de moins à le penser qu'il y a un an. Lors de la première forte hausse de l'Indice, entre 2017 et 2018, 91 % des participants estimaient néanmoins que l'attractivité du territoire français s'était améliorée. Avec cette seconde forte hausse apparaît donc une décorrélation importante avec l'augmentation de l'Indice depuis 2019. Ce ressenti traduit-il une inquiétude, non exprimée dans les autres réponses, sur l'impact de la dégradation du climat social des derniers mois ? Les dates de fin de mise en ligne du sondage, qui est resté ouvert jusqu'au 24 février, peuvent-ils laisser entrevoir des inquiétudes quant à l'impact de l'épidémie de Covid-19 ?

**Globalement, diriez-vous que l'attractivité du territoire français, depuis six mois, s'est...?**

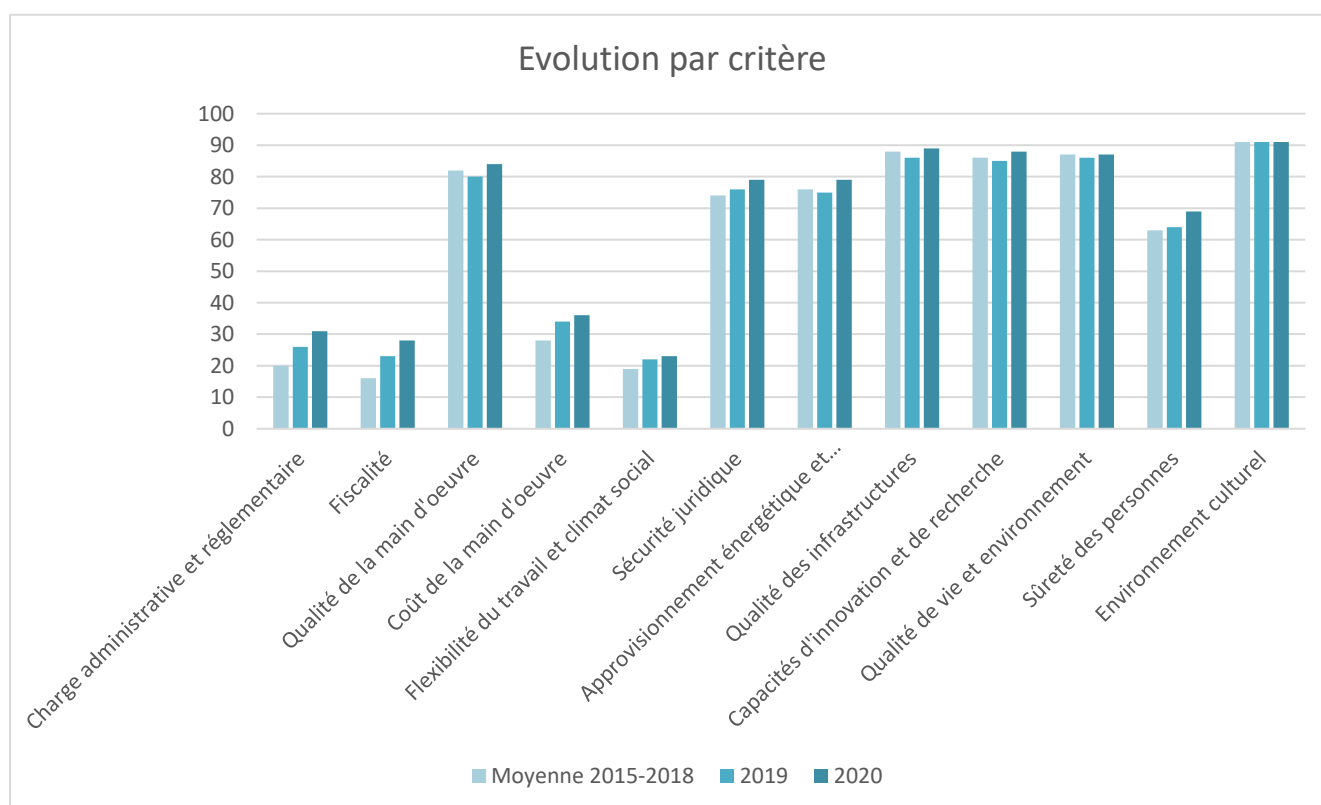


### III – Un territoire français qui renforce ses atouts mais améliore aussi ses traditionnels points faibles

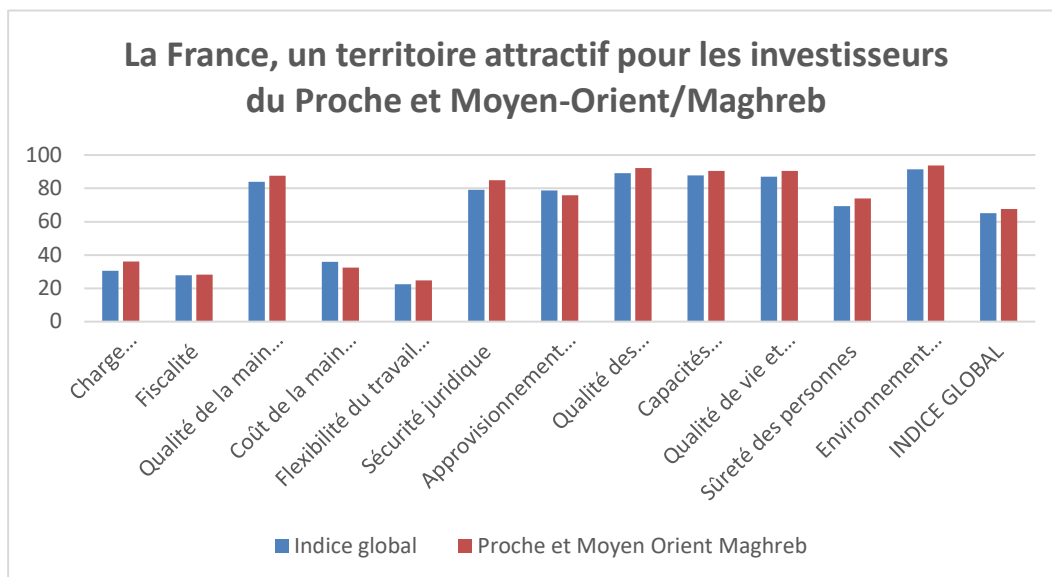
L'année 2020 marque, comme en 2018, une véritable progression dans la perception de l'attractivité française par les investisseurs étrangers. L'indice global atteint son plus haut depuis le lancement de l'Indice d'attractivité en 2015, dépassant les 64/100 de l'édition 2018 pour atteindre 65/100 cette année. Cette hausse touche l'ensemble des critères.

Les hausses les plus perceptibles concernent des critères qui apparaissent traditionnellement comme des points faibles de l'attractivité du territoire. Les critères de la charge administrative et réglementaire, de la fiscalité et du coût de la main d'œuvre sont en augmentation constante depuis le premier Indice publié en 2015, avec une nette hausse entre 2019 et 2020.

La France consolide également les critères perçus comme ses principaux atouts. La qualité de la main d'œuvre augmente de 4 points, passant à un indice de 84/100. La qualité des infrastructures apparaît cette année encore comme un des principaux critères d'attractivité (86/100), derrière l'environnement culturel qui demeure très haut à 91/100. Les capacités d'innovation et de recherche continuent également d'être un facteur important, avec une augmentation de trois points (88/100).



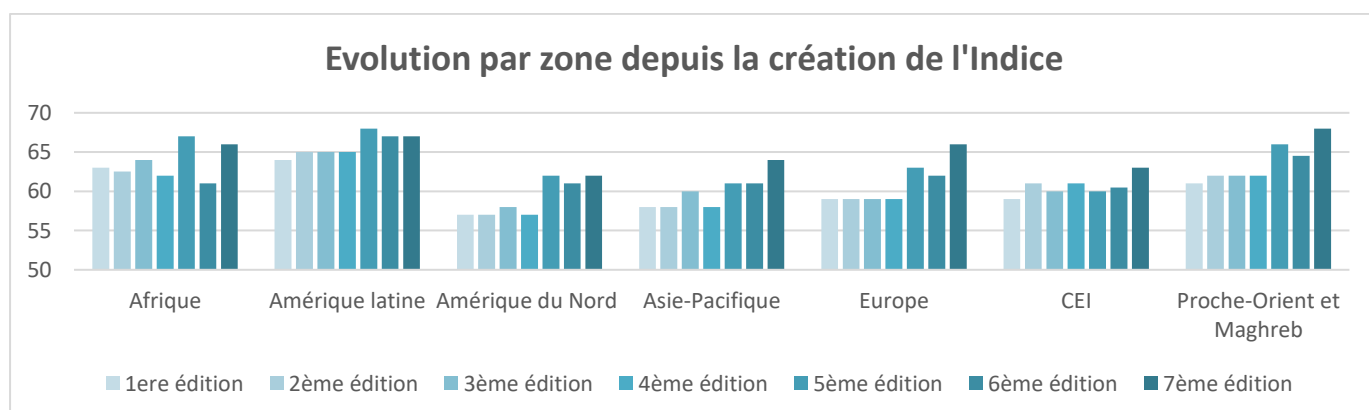
Des hausses sont constatées dans l'ensemble des zones. Alors qu'un pic d'attractivité avait été atteint suite à l'élection d'Emmanuel Macron, et visible donc dans l'édition 2018 de l'Indice, de nouveaux records sont perceptibles dans cette édition 2020. Sur les trois dernières années, l'Indice a augmenté de manière notable au Proche-Orient et au Maghreb. Avec un Indice de 68/100, soit deux points et demi au-dessus de l'Indice global, c'est cette zone qui donne la note la plus élevée. Dans cette région, les principaux atouts de la France résident dans les efforts faits autour des charges administratives et réglementaires (+5 points) et dans la sécurité juridique offerte aux entreprises (+6 points). Il semblerait donc que les investisseurs du Moyen-Orient aient été sensibles aux messages du Premier ministre les appelant à « choisir la France » depuis sa visite à Abu Dhabi en 2018.



La zone Amérique latine - Caraïbes arrive en deuxième position. La perception de l'attractivité de la France est traditionnellement élevée dans cette zone. Le bilan 2018 des investissements étrangers en France, publié par Business France, relevait le dynamisme des investissements originaires d'Amérique latine : 15 projets ont été recensés sur le territoire, permettant de créer ou de sauvegarder 198 emplois, soit une hausse de 46% en comparaison avec les années précédentes. La qualité des infrastructures, l'environnement culturel, la sûreté des personnes ou encore la sécurité juridique sont autant de critères qui favorisent la perception de l'attractivité de la France dans cette région du monde. Cependant, l'Indice global octroyé cette année ne parvient pas à égaler le score atteint en 2018 de 68/100 et stagne aux alentours de 67/100.

Sur les sept éditions de l'Indice d'Attractivité du Territoire, la perception des investisseurs africains est celle qui a connu le plus d'évolutions. Après une forte baisse enregistrée en 2019, l'Indice augmente en Afrique Océan Indien (+4 points) sans pour autant dépasser son maximum atteint en 2018. Si la France marque des points de la zone sur les critères de la sûreté des personnes (+7 par rapport à l'indice global) ou de la fiscalité (+5 par rapport à l'indice global), elle perd en revanche quatre points pour les investisseurs de la zone en matière d'environnement culturel et de qualité de vie et environnement, des critères traditionnellement forts pour l'attractivité de la France.

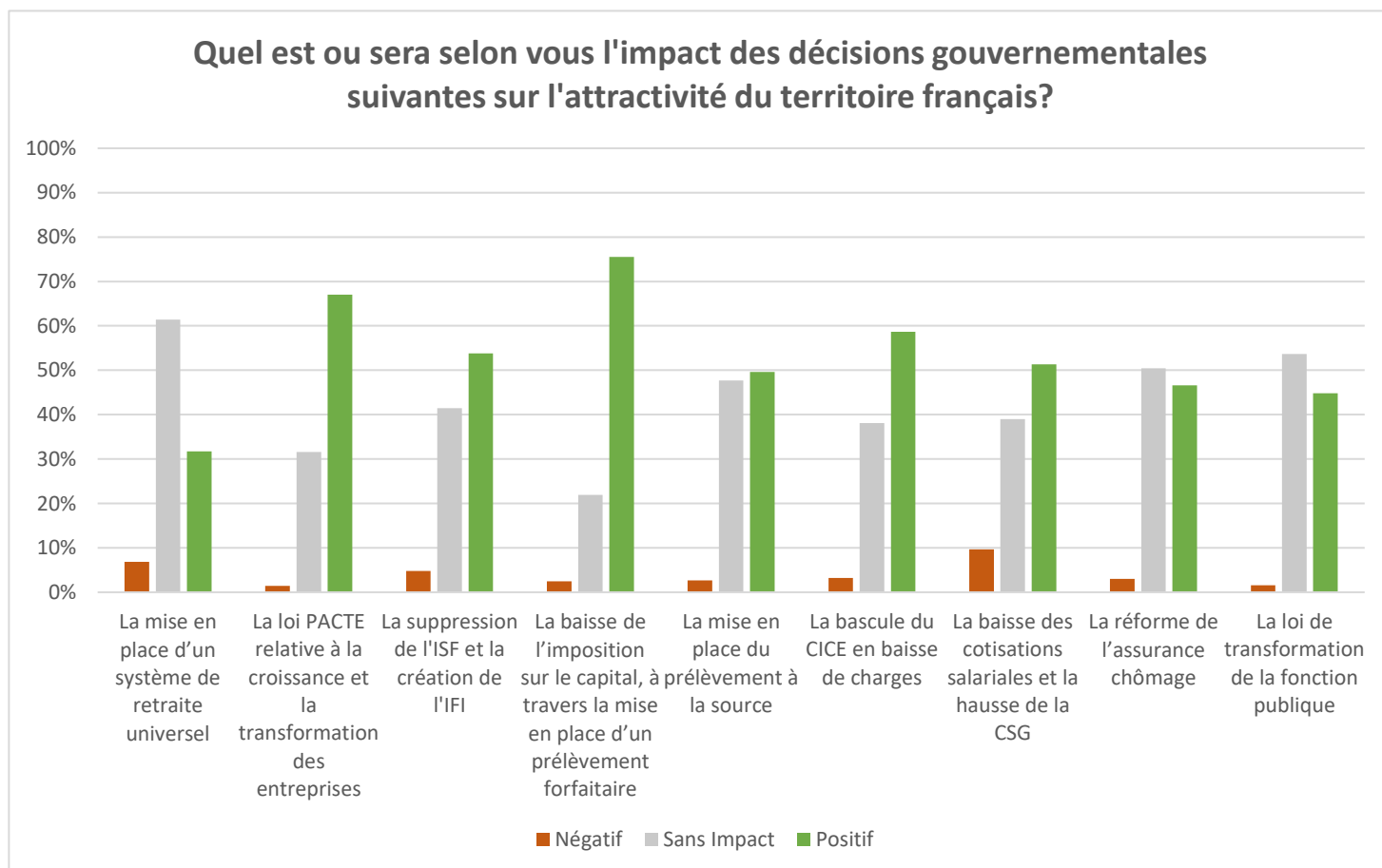
En Europe, l'Indice global 2020 est de 66/100, en évolution à la hausse de quatre points par rapport à l'édition de 2019. Pour les investisseurs européens, la France s'est nettement améliorée sur les critères de charge administrative et réglementaire, de fiscalité, et de sûreté des personnes. Pour les autres zones interrogées, de légères hausses sont notables, en Asie-Pacifique (64/100), en Europe (63/100) et en Amérique du Nord (62/100), où le critère « flexibilité du travail et climat social » demeure un important point faible.





## IV – Une perception : les investisseurs étrangers sont sensibles aux réformes de l'exécutif

A l'échelle nationale, cette hausse marquante de l'Indice global peut s'expliquer par la volonté forte de l'exécutif élu en 2017 d'engager ou de renforcer des actions ambitieuses sur les principaux critères d'attractivité, et notamment les traditionnels points faibles. Après une légère baisse de l'Indice en 2019, sans doute dû aux mouvements sociétaux qui avaient agité la France, les réformes engagées depuis quelques années semblent porter leurs fruits.



Parmi les principales décisions gouvernementales, la baisse de l'imposition sur le capital à travers la mise en place d'un prélèvement forfaitaire a été perçue très positivement (impact positif à 76%). La loi PACTE relative à la croissance et la transformation des entreprises (impact positif à 67%) et la bascule du CICE en baisse de charges (impact positif à 59%) obtiennent également un fort satisfecit.

Les mesures d'ordre fiscal mettent en avant de réelles attentes, bien qu'un peu plus faibles. A l'instar de 2019, le remplacement de l'ISF par l'IFI reçoit un accueil positif à 54%. La mise en place du prélèvement à la source est vue comme positive par 50% des répondants, et sans impact pour 48% d'entre eux.

La baisse des cotisations salariales et la hausse de la CSG, perçue très positivement en 2019 (63%), fait l'objet d'un jugement plus mitigé cette année (impact positif à 51%, sans impact à 39%, impact négatif à 10%).

Les doutes quant à l'impact de la réforme de l'assurance chômage et de la loi de transformation de la fonction publique sont plus importants et ont été jugés sans impact à respectivement 50% et 54%. La mise en place d'un système de retraite universel, accueilli en France par de forts mouvements de contestation, est au contraire perçue majoritairement comme n'ayant pas d'impact sur l'attractivité de la France (61%).

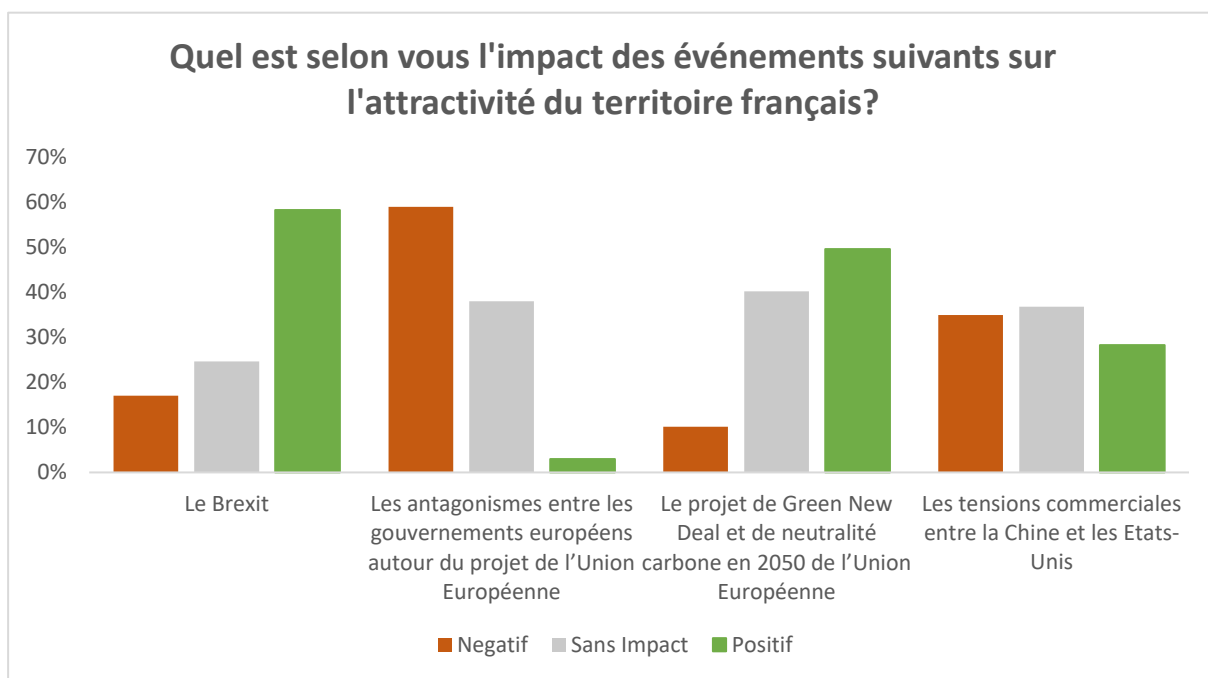
Malgré le mouvement des Gilets jaunes et les conflits sociaux qui ont marqué la fin d'année 2019, les

politiques entreprises par l'exécutif semblent en effet avoir réussi à renforcer l'intérêt des investisseurs étrangers. Cela se traduit par une hausse des investissements directs étrangers (IDE) dans l'Hexagone, alors qu'ils sont à la baisse dans le reste de l'Union européenne.

Le sommet « Choose France », qui a eu lieu fin janvier 2020, s'impose pour sa troisième édition comme le rendez-vous incontournable des grands acteurs économiques internationaux sur leur route vers Davos. Cette initiative du Président Emmanuel Macron a réuni cette année 200 chefs d'entreprise représentant plus de 40 nationalités. Ce grand rendez-vous de l'attractivité tricolore a débouché sur des annonces d'investissement à hauteur de 8 milliards d'euros, un montant record sur les trois dernières années (3,5 milliards d'euros en 2018, 600 millions en 2019). Parmi les principales annonces, MSC Croisière construira ses quatre prochains navires propulsés au gaz naturel à Saint-Nazaire ce qui représente 2 milliards d'euros d'investissement et 2400 emplois. Dans le secteur pharmaceutique, le laboratoire AstraZeneca promet d'investir 500 millions de dollars sur cinq ans, notamment à Dunkerque.

Au-delà des réformes sur le plan national, cette augmentation des investissements étrangers en France s'explique aussi par la situation de nos voisins européens. Pour 58% des personnes interrogées, la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne va avoir des conséquences positives sur l'attractivité de la France, grâce à des reports d'investissements vers notre territoire. Les relatives difficultés de l'économie allemande jouent également en faveur des investissements étrangers en France.

La France a également une carte à jouer dans le cadre du Green New Deal et de la recherche de la neutralité carbone par l'Union européenne (impact positif à 50%). Cela s'explique par les prises de position remarquées du Président Macron en faveur d'une prise de conscience autour de l'urgence climatique. Les enjeux autour de « l'attractivité durable » de la France sont probablement amenés à se renforcer dans les années à venir.

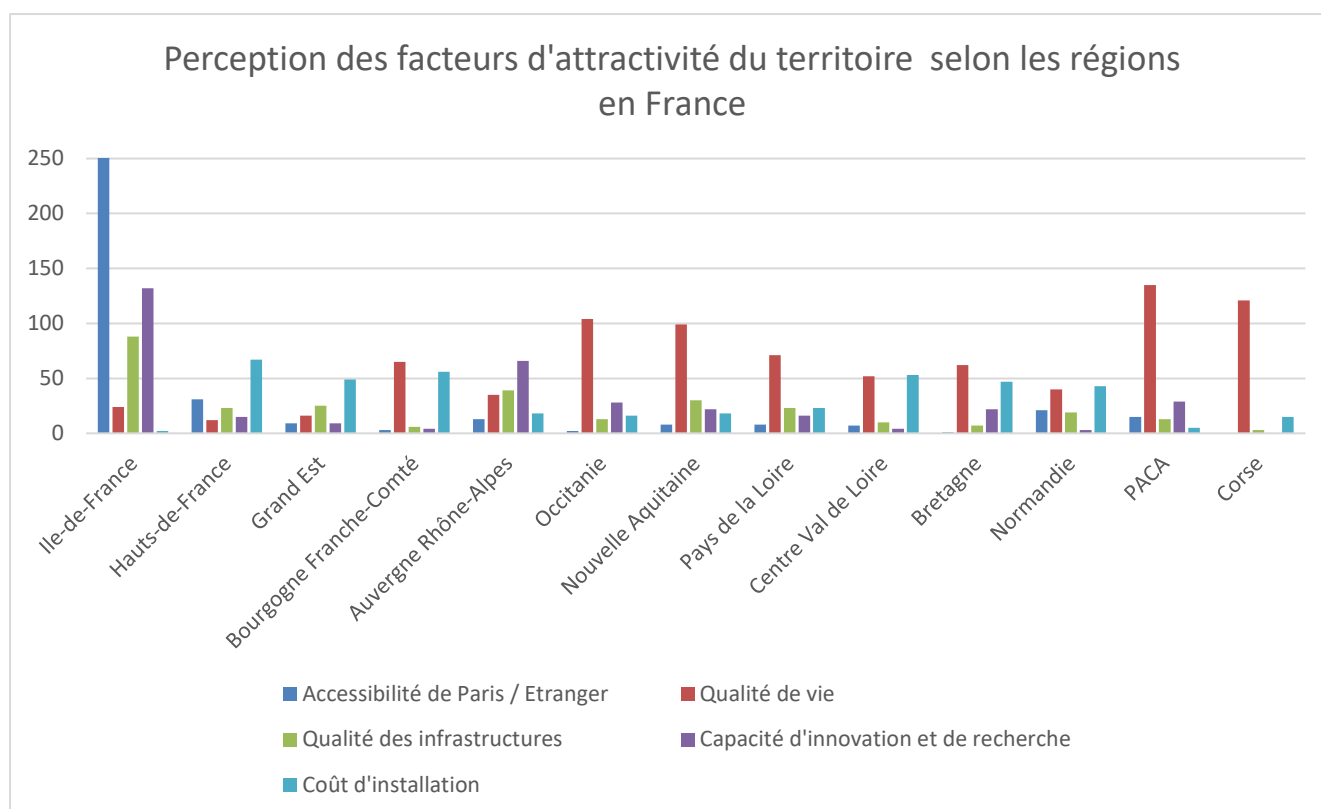


La France, territoire de plus en plus attractif grâce aux réformes entreprises par le gouvernement, se positionne comme leader et principale bénéficiaire des futures grandes évolutions européennes (Brexit, prise de conscience écologique et mise en place d'un Green New Deal)... Cependant, les antagonismes entre les gouvernements européens autour du projet de l'Union européenne créent un contexte instable et peu attractif pour les investisseurs étrangers (impact négatif à 59%). La France pourrait également sortir perdante des tensions commerciales entre la Chine et les Etats-Unis, dont l'impact est jugé négatif ou sans impact à respectivement 35% et 37%.

## V- ...mais des investisseurs étrangers qui continuent à construire leur stratégie d'implantation en tenant fortement compte des atouts des régions et des métropoles

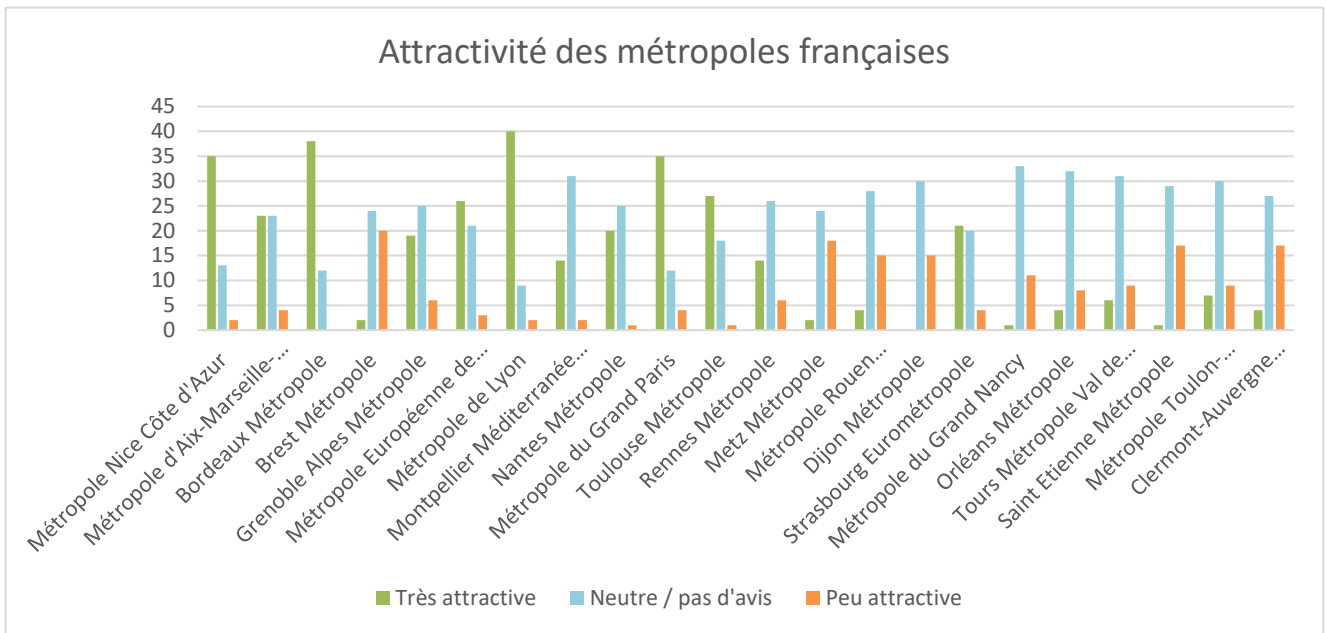
Pour la deuxième année consécutive, l'étude s'intéresse à la dimension territoriale des stratégies d'implantation des entreprises. Comme constaté l'an dernier, celles-ci ont fortement tendance à mettre en œuvre des stratégies d'implantation à une échelle plus locale en valorisant des critères d'attractivité propres aux régions et métropoles concernées.

L'Ile-de-France fera de son accessibilité, de son écosystème d'innovation et de recherche et de la qualité de ses infrastructures ses principaux atouts. La qualité de vie sera un critère clé pour des régions comme PACA, la Corse ou l'Occitanie. Hauts-de-France mettra pour sa part sur son plus faible coût d'installation alors qu'Auvergne Rhône-Alpes pourrait faire de ses capacités d'innovation et de recherche, perçues, hors Ile-de-France, comme très supérieures à celles des autres régions, le fer de lance de sa stratégie d'attractivité.

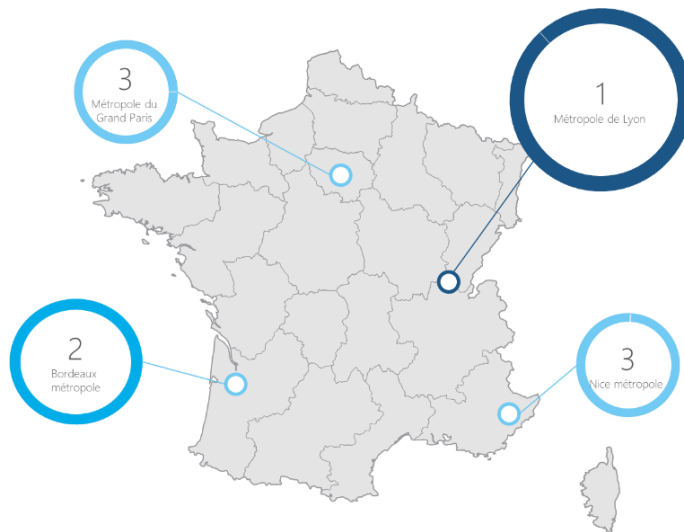


Paradoxalement, l'attractivité des métropoles n'est pas toujours en corrélation avec les critères d'attractivité de leur région. Ainsi, si l'Ile-de-France semble plébiscitée par les participants, la métropole du Grand Paris n'apparaît pourtant qu'en troisième position, ex aequo avec Nice, et derrière Bordeaux et Lyon. A contrario, l'attractivité de certaines régions, du fait, notamment de leur faible coût d'installation, ne se retrouve pas forcément dans certaines de leurs métropoles. C'est ainsi c'est le cas de Brest, Lille ou encore Clermont-Ferrand.

## Attractivité des métropoles françaises



Les métropoles les plus attractives seraient ainsi Lyon, grâce sans doute à la qualité de son écosystème d'innovation, et de sa position géographique Bordeaux, et, à égalité en troisième position, Paris, Nice et leur accessibilité à l'international.



## VI- Comment construire sur cette base une stratégie d'influence permettant également de mieux valoriser les atouts des territoires ?

Cette septième édition de l'Indice traduit-elle une confirmation de l'embellie constatée il y a deux ans, la baisse de l'an dernier n'étant alors qu'un soubresaut uniquement lié aux événements sociétaux et politiques d'il y a un an ?

Si tel est le cas, l'amélioration de l'attractivité du territoire est bien un mouvement installé dans la durée et assez solide pour ne pas être durablement fragilisé par un épisode comme la crise des gilets jaunes ou comme les mouvements sociaux contre la réforme des retraites. Ces mouvements, qu'ils aient un impact ou non sur le niveau de l'Indice d'attractivité, demeurent pour beaucoup d'investisseurs une manifestation des difficultés françaises à gérer de manière apaisée le dialogue social. Ils semblent cette année continuer à accorder leur confiance en la capacité réformatrice des pouvoirs publics et en la durabilité de celle-ci. Le coût du travail, la fiscalité ou bien, encore plus qu'auparavant, le climat social, restent certes pour les investisseurs potentiels des freins à l'attractivité du territoire, mais le soutien que rencontrent auprès d'eux les mesures de l'exécutif en la matière traduit ce maintien de leur confiance.

La récurrence des tensions sociales et surtout le fort intérêt que portent les investisseurs aux atouts des métropoles et des régions doivent néanmoins inciter les pouvoirs publics à ne pas privilégier que la seule amélioration de la compétitivité-coût de l'économie française. Le maintien de cette tendance de fond autour de l'attractivité de notre territoire dépendra donc également, au-delà de l'aptitude de l'exécutif à poursuivre les réformes structurelles engagées, de la capacité de l'économie française à capitaliser sur les points forts que sont l'excellence de ses infrastructures et de ses savoir-faire, ses capacités d'innovation, la qualité de vie proposée aux expatriés, le coût de l'énergie ou encore la sécurité juridique offerte aux investissements.

Ces facteurs d'attractivité se traduisent par ailleurs de manière différente selon les territoires. Les infrastructures de transport offriront, selon les régions, des possibilités très différentes d'accès aux marchés étrangers et les savoir-faire industriels ne sont pas les mêmes à Grenoble ou à Strasbourg. La spécialisation de certains territoires a renforcé leur visibilité internationale et permis à des investisseurs étrangers d'y trouver un écosystème adapté à leurs besoins. Certains territoires, comme la région Grand Est, pourront ainsi capitaliser sur la qualité de leur main d'œuvre alors que d'autres, comme la région Auvergne-Rhône-Alpes, miseront sur la qualité de leur écosystème d'innovation et de recherche. C'est ainsi que Lyon est reconnue aujourd'hui comme la métropole la plus attractive, laissant Paris à la troisième place. C'est sans doute grâce à la complémentarité de ce que ces territoires peuvent offrir et de leur capacité à construire des stratégies fortes de marketing territorial que se maintiendra et se renforcera à plus long terme l'attractivité de la France.

## Annexe : Construction de l'Indice et valeur ajoutée de celui-ci

L'Indice d'Attractivité du Territoire est construit sur la base d'un sondage en ligne, basé sur le volontariat et accessible à l'ensemble du réseau des Conseillers du Commerce Extérieur, soit 4200 CCE, dont près des deux tiers basés à l'étranger dans 148 pays. Il leur est demandé d'évaluer **la perception qu'ont les investisseurs potentiels de l'attractivité de la France** selon douze critères, décrits plus bas. **L'Indice d'Attractivité du Territoire est une « note » sur 100, construite à partir de la note attribuée sur ces douze critères.**

La méthodologie de construction de l'Indice reste bâtie sur douze critères (charge administrative et réglementaire, fiscalité, qualité de la main d'œuvre, coût de la main d'œuvre, flexibilité du travail et climat social, sécurité juridique, approvisionnement énergétique et coût de l'énergie, qualité des infrastructures, capacités d'innovation et de recherche, qualité de vie et environnement, sûreté des personnes et environnement culturel), permettant d'évaluer de manière objective la perception globale, à l'étranger mais aussi en France, de l'attractivité du territoire français. Pour cette septième édition de l'Indice, nous avons fait le choix de conserver les références aux études et rapports cités dans les deux précédentes, qui sont toujours d'actualité, mais aussi de conserver certaines analyses lorsque l'absence d'évolution notable le justifiait.

Dans cette septième édition, les CCE ont à nouveau eu la possibilité d'exprimer directement **leur sentiment** sur l'évolution de l'attractivité du territoire français durant les six derniers mois. Cette mesure de l'évolution ressentie de l'attractivité et sa comparaison avec les évolutions de l'Indice « construit » à partir des douze critères fournit un bon éclairage sur l'impact subjectif de l'actualité nationale de l'année précédente.

L'objectif demeure d'actualiser cet Indice de manière annuelle. La prochaine édition de l'Indice est prévue pour le début de l'année 2021, et permettra d'évaluer avec plus de recul l'impact des actions menées par l'exécutif et la permanence ou non de l'impact de la crise des mouvements sociaux ou de la crise sanitaire actuelle. Elle permettra également de confirmer la pertinence de l'approche par territoires régionaux et par métropoles.

Le travail mené par le réseau des CCE n'est certes pas le premier sur l'attractivité. Plusieurs études, rapports et tableaux de bord existent déjà sur ce sujet (Tableau de bord de l'attractivité élaboré par Business France, Baromètre EY, etc.). A la différence des autres rapports, l'Indice des CCE ne se concentre pas sur les indicateurs économiques quantitatifs ou uniquement sur les seules motivations des investisseurs qui ont fait le choix de s'implanter en France, mais propose une vision globale des facteurs d'attractivité du territoire et des freins à celle-ci.

Grâce au nombre important des personnes interrogées et à la couverture géographique très large offerte par le réseau des CCE, **l'Indice d'Attractivité du Territoire est un outil unique, permettant d'évaluer de façon plus précise l'attractivité de notre pays et les freins à celle-ci en s'appuyant sur ce que perçoivent les CCE installés dans différentes régions du monde** et travaillant en étroit contact avec des chefs d'entreprise et managers étrangers, et donc des investisseurs actuels ou potentiels. Il joue donc un véritable rôle de « capteur d'opinion ».

Grâce à la diversité des membres du réseau, l'Indice peut être exploité par secteur d'activité ou par zone géographique. **L'exploitation qui en est faite peut ainsi s'appuyer sur une compréhension fine des spécificités de chaque secteur ou zone**, permettant aux pouvoirs publics d'adapter leurs approches et de construire en amont **une stratégie différenciée d'influence** auprès des investisseurs et des pouvoirs publics et donc de contribuer à faire évoluer de façon positive l'image de la France à l'étranger.

Les notes attribuées par les CCE répondant au questionnaire sur chaque critère ne reflètent évidemment pas un classement relatif de la France par rapport au reste du monde mais une perception des atouts à valoriser et des sujets sur lesquels des réformes sont attendues afin d'améliorer l'attractivité du pays.

Par ailleurs, l'actualisation annuelle de l'Indice permet de comparer les évolutions dans le temps de la perception de l'attractivité du territoire et de mesurer de manière fine et différenciée l'impact sur les investisseurs étrangers potentiels des décisions prises en France par les pouvoirs publics, mais aussi d'évènements marquants survenus à l'étranger ou sur le territoire national durant l'année précédente.

